

COMITÉ ADMINISTRATIF
Ce 5 juin 2024

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest, tenue à la salle du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest, le 5 juin 2024, à 19 h.

Présents:	MM.	Jaclin Bégin	Préfet
		Michaël Otis	Préfet suppléant
		Yves Dubé	Secteur centre
		Alain Grégoire	Secteur nord
		Serge Marquis	Secteur sud
Directeur général :	M.	Normand Lagrange	

CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

La séance ayant été convoquée dans le délai prescrit et le quorum étant satisfait, le président, monsieur Jaclin Bégin, la déclare ouverte à 19 h.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal du 8 mai 2024;
4. Affaires en découlant;
5. Présentation et acceptation des rapports des déboursés;
6. Informations;
7. Rapports et comptes rendus;
8. Administration générale;
9. Développement;
10. Matières résiduelles;
11. Aménagement;
12. Forêt;
13. Gestion des territoires non organisés;
14. Résolutions diverses;
15. Divers;
16. Levée de la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 MAI 2024

24-A-88

Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 8 mai 2024, dont lecture est dispensée.

AFFAIRES EN DÉCOULANT

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES RAPPORTS DES DÉBOURSÉS

Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest

24-A-89

Proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu que le rapport des déboursés de la MRC d'Abitibi-Ouest, pour la période du 1^{er} au 31 mai 2024 et dont voici le sommaire, soit accepté et payé :

• Fonds administration		1 160 805,69 \$
• Fonds local d'investissement		250 405,17 \$
• Programme Aide d'urgence aux PME		20,76 \$
• Programme Aide feux de forêt		43,70 \$
• Fonds local de solidarité		100 00,00 \$

Territoires non organisés (TNO)

24-A-90

Proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu que le rapport des déboursés des TNO, pour la période du 1^{er} au 31 mai 2024 et dont voici le sommaire, soit accepté et payé :

• TNO		50 452,58 \$
-------	--	--------------

INFORMATIONS

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

RAPPORTS ET COMPTES RENDUS

Monsieur Jaclin Bégin fait un compte rendu de sa rencontre avec le ministre de la Santé, monsieur Christian Dubé, accompagné des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADMINISTRATION GENERALE

Ressources humaines

Bureau d'information touristique – Emploi étudiant : Conseillère en séjour

24-A-91 Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu d'embaucher madame Axelle Audet au poste de conseillère en séjour au Bureau d'information touristique, et ce, pour la période estivale 2024.

Le tout selon la politique contractuelle en vigueur.

Bureau d'information touristique – Emploi étudiant : Conseillère en séjour

24-A-92 Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu d'embaucher madame Adèle Thiboutot au poste de conseillère en séjour au Bureau d'information touristique, et ce, pour la période estivale 2024.

Le tout selon la politique contractuelle en vigueur.

Bureau d'information touristique – Emploi étudiant : Conseiller en séjour

24-A-93 Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu d'embaucher monsieur Mael Savard au poste de conseiller en séjour au Bureau d'information touristique, et ce, pour la période estivale 2024.

Le tout selon la politique contractuelle en vigueur.

Bureau d'information touristique : Conseillère en séjour

24-A-94 Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu d'embaucher madame Germaine La Verdière au poste de conseillère en séjour au Bureau d'information touristique, et ce, pour la période estivale 2024.

Le tout selon la politique contractuelle en vigueur.

Agente administrative – Immigration

24-A-95 Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu de nommer madame Georgimone Mérédith Codo, au poste d'agente administrative – immigration, et ce, pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2024, avec possibilité de prolongation.

Le tout selon la politique contractuelle en vigueur.

Transport collectif rural (TCR) – Rapport d'exploitation 2023

24-A-96 Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu d'adopter le Rapport d'exploitation 2023 du Transport collectif rural d'Abitibi-Ouest.

Ledit rapport fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Location d'un véhicule utilitaire électrique – Recommandation

RECOMM.

Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Michaël Otis et unanimement résolu de recommander aux membres du conseil, la location d'un véhicule Chevrolet Blazer EV 2024 pour une durée de 36 mois.

IVÉO – Renouvellement

24-A-97

Proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu :

- **D'ACQUITTER** la facture # 455 de Technopôle IVÉO, au montant de 5 750 \$ taxes en sus, pour le renouvellement d'adhésion à IVÉO;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds régions et ruralité, volet 2 à cet effet.

DÉVELOPPEMENT

Circuit historique et numérique de la MRC d'Abitibi-Ouest « Infinitem » : Entente de service – Accompagnement du chargé de projet

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest souhaite offrir une expérience numérique unique en région qui permettra de mettre en valeur le patrimoine et les richesses naturelles du territoire;

ATTENDU QUE des travaux préalables ont permis d'élaborer un circuit historique et numérique basé sur les étoiles « INFINITUM »;

ATTENDU QUE la MRC procèdera à l'embauche d'un chargé de projet pour assurer la coordination, l'exécution et la supervision des actions nécessaires à la planification du projet, à l'élaboration du plan d'affaires et de tout autres documents requis pour assurer le financement et la mise en œuvre du projet;

ATTENDU QUE la MRC souhaite retenir les services d'un professionnel, via une banque d'heures, afin d'outiller, accompagner et soutenir le chargé de projet dans la réalisation de son mandat;

24-A-98

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu :

- **DE RETENIR** les services de Yvan Whittom, agent de développement récréotouristique, pour soutenir et accompagner le chargé de projet dans la réalisation du projet de circuit historique et numérique de la MRC d'Abitibi-Ouest;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer l'entente *Accompagnement du chargé de projet – Projet de circuit historique et numérique de la MRC d'Abitibi-Ouest*.

Regroupement des organismes communautaires d'Abitibi-Ouest (ROCAO) – Forum citoyen

24-A-99
amendée par
24-A-132

Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu :

- **DE CONTRIBUER** financièrement au Forum citoyen en Abitibi-Ouest, piloté par le Regroupement des organismes communautaires d'Abitibi-Ouest (ROCAO), pour un montant de 5 000 \$;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds régions et ruralité, volet 2 à cet effet.

Politique de soutien aux entreprises

RECOMM.

Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu de recommander aux membres du conseil, l'adoption de la mise à jour de la Politique de soutien aux entreprises, telle que présentée.

Union des producteurs agricoles (UPA) – Portes ouvertes Mangeons local

24-A-100

Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu :

- **DE CONTRIBUER** financièrement à l'édition 2024 de l'évènement « Portes ouvertes Mangeons local », pour un montant de 500 \$;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds régions et ruralité, volet 3 « Signature Innovation » à cet effet.

MATIERES RESIDUELLES

Réception du camion

Le nouveau camion pour les opérations de traitement et de vidange des fosses septiques a été livré le 28 mai.

AMÉNAGEMENT

Examens de conformité des règlements d'urbanisme de la Ville de La Sarre

Certains éléments du règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro 04-2024 et du règlement de zonage numéro 05-2024 de la Ville de La Sarre ne respectent pas les objectifs et les modalités du document complémentaires du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Le Service d'aménagement du territoire de la MRC a demandé à la Ville de La Sarre de s'engager à modifier, par résolution, leur règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro 04-2024 et leur règlement de zonage numéro 05-2024 d'ici le 31 décembre 2024 afin d'intégrer les demandes de conformité.

FORÊT

Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux – Décision

24-A-101

Proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu d'entériner les recommandations du comité consultatif multiressource concernant les projets FONDS-24-01 à FONDS-24-14, tel qu'apparaissant au tableau déposé.

Ledit tableau fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)

Appui au projet « Atelier éducatif sur la morille de feu »

24-A-102

Proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu :

- **D'APPUYER** le projet « *Atelier éducatif sur la morille de feu* » dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) ;
- **D'AUTORISER** monsieur Normand Lagrange, directeur général, à signer la documentation relative au projet.

Date de dépôt des projets

24-A-103

Proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu de fixer les dates butoirs pour le dépôt des projets dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts aux 31 mars, 31 août et 30 novembre, et ce, pour la durée de l'entente.

Exceptionnellement, pour l'année 2024-2025, la première date de dépôt est fixée au 21 juin 2024 puisque l'entente n'était pas officialisée au 31 mars.

Adoption des grilles de taux 2024-2025

24-A-104

Proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu d'entériner la recommandation du comité consultatif multiressource, d'adopter les grilles de taux pour l'année financière 2024-2025, pour le financement des projets présentés dans le cadre du Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux et au Programme d'aménagement durable des forêts, telles que présentées.

La documentation présentée fait partie des présentes pour valoir, comme si, ici au long reproduite.

Municipalité de Val St-Gilles – Entente relative à la constitution d'une servitude de passage

CONSIDÉRANT l'entente de délégation de gestion numéro 1082 intervenue entre la MRC et le ministère des Ressources naturelles et des Forêts;

CONSIDÉRANT QUE le secteur ciblé par la programmation annuelle 2024-2025 est accessible par le territoire de la municipalité de Val St-Gilles, notamment, par un ancien chemin traversant un lot;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite limiter le nombre de chemin d'accès sur le territoire forestier;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, il y a lieu d'établir une servitude de passage sur le lot 4 466 255 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Abitibi, en faveur de la MRC;

24-A-105

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu d'autoriser le préfet, monsieur Jaclin Bégin, à signer l'Entente relative à la constitution d'une servitude de passage, avec la Municipalité de Val St-Gilles.

GESTION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) – Appui au projet « Aménagement sur territoire forestier résiduel »

24-A-106

Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu :

- **D'APPUYER** le projet « *Aménagement sur territoire forestier résiduel* » dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) ;
- **D'AUTORISER** monsieur Normand Lagrange, directeur général, à signer la documentation relative au projet.

Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon – Entente pour la poursuite des contrats de service pour la cueillette des matières résiduelles pour l'année 2024

ATTENDU QUE les municipalités d'Authier, Authier-Nord, Chazel, Macamic et la MRC d'Abitibi-Ouest, pour son territoire non organisé (TNO) Rivière-Ojima, secteur de Languedoc, sont membres de la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon (Régie);

ATTENDU QUE la Régie a été constituée afin de gérer les déchets solides et récupérables aux fins de desservir les populations des Municipalités participantes, incluant l'enlèvement, le transport et l'élimination des déchets solides et récupérables;

ATTENDU l'avis d'intention adopté par la MRC le 28 février 2024, par lequel elle a annoncé son intention de déclarer sa compétence sur l'ensemble des Municipalités locales de son territoire et sur l'ensemble du domaine de la compétence de la gestion des matières résiduelles, incluant la cueillette;

ATTENDU QUE dans ce contexte, la MRC, une fois le règlement de déclaration de compétence en vigueur, sera, suivant l'article 678.0.3 du Code municipal, aux « droits et obligations » de chacune des municipalités locales et sera donc ainsi, juridiquement, la seule membre de la Régie;

ATTENDU QUE dans ce contexte, il n'y a plus lieu de maintenir cette Régie;

ATTENDU QUE les parties désirent ainsi en arriver à une entente de façon à s'assurer que les droits et obligations des Municipalités intervenantes dans les biens, actifs et passifs de la Régie soient éventuellement distribués selon ce que prévoit déjà l'entente, en considérant la déclaration de compétence de la MRC;

ATTENDU QUE la MRC doit, à l'interne, pour assurer la dispense des services prévus à la déclaration de compétence, préparer un ou des appels d'offres pour la dispense de ce service sur l'ensemble de son territoire;

ATTENDU QUE dans le contexte de cette mise en place, il est opportun que la Régie continue, jusqu'au 31 décembre 2024, d'assurer le service qu'elle dispense déjà pour les intervenantes, incluant la MRC pour son TNO, secteur de Languedoc;

24-A-107

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu d'autoriser le préfet et le directeur général de la MRC, agissant en tant que municipalité locale pour son territoire non organisé Rivière-Ojima, secteur de Languedoc, à signer l'entente pour la poursuite des contrats de service de la Régie pour la cueillette des matières résiduelles pour l'année 2024.

Entretien du chemin Bellefeuille secteur Languedoc – Demande à la direction territoriale du ministère des Transports et de la Mobilité durable

ATTENDU QUE le chemin de Bellefeuille, situé dans la municipalité d'Authier et sur le territoire non organisé Rivière-Ojima, secteur de Languedoc, est sous la juridiction du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

ATTENDU QU' il est de la responsabilité du MTMD d'effectuer des activités d'entretien du réseau afin d'assurer la sécurité des usagers de la route ainsi que la pérennité des infrastructures;

ATTENDU QUE depuis plusieurs années, des lacunes importantes sont constatées au niveau de l'entretien du chemin Bellefeuille;

ATTENDU QUE d'importants nuages de poussière se soulèvent aux passages des nombreux camions, autobus scolaires et autres véhicules qui y circulent, rendant la visibilité presque nulle pour les résidents et utilisateurs de cette route;

ATTENDU QUE l'épandage d'abat-poussière a pour but de préserver l'humidité du sol en empêchant la poussière de s'élever en raison du vent ou de la circulation des véhicules, mais s'avère beaucoup moins efficace en période de sécheresse;

ATTENDU QUE le Centre de services de Macamic procède à l'application unique de 2 tonnes par kilomètre d'abat-poussière sur le chemin Bellefeuille au début de la saison estivale, et que cette quantité et/ou fréquence s'avèrent insuffisantes;

ATTENDU QUE de nombreuses demandes ont été faites depuis plusieurs années tant par les résidents de ce chemin que par la municipalité d'Authier afin d'obtenir un meilleur entretien de la part du MTMD;

ATTENDU QU' à jour, aucune solution satisfaisante et permanente n'a été mise en place, ou même discutée et qu'il est maintenant temps d'être en mode solution;

24-A-108

EN CONSÉQUENCE, proposé par Alain Grégoire, appuyé par Yves Dubé et unanimement résolu :

- **D'APPUYER** la Municipalité d'Authier dans ses démarches auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable;
- **DE DEMANDER** à la direction territoriale du MTMD de trouver des solutions permanentes et durables afin :
 - De contrôler la poussière excessive durant la saison estivale ;
 - D'assurer un meilleur entretien du chemin afin d'éviter la création de bosses, trous, ornières;
 - De procéder à un meilleur sablage hivernal afin d'assurer la sécurité des usagers et des résidents;
- **DE DEMANDER** au MTMD de revoir ses pratiques et normes concernant l'épandage d'abat poussière sur les chemins sous sa juridiction, étant entendu qu'en raison des conditions météorologiques, la durée et la fréquence des opérations peuvent varier;
- **QUE** la Sûreté du Québec assure un suivi policier régulier afin de contrôler la vitesse excessive des camions lourds;
- **QUE** copie de la présente résolution soit acheminée à la ministre des Transports et de la mobilité durable, à la députée d'Abitibi-Ouest, ainsi qu'à la Sûreté du Québec.

RÉSOLUTIONS DIVERSES

Ville de La Sarre – Entente de déploiement de l'offre touristique 2024

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest souhaite accentuer le déploiement de son offre touristique, tel que priorisé par les élus et tel que précisé dans son plan de développement durable (PDD);

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre possède l'infrastructure utilisée en saison estivale pour la gestion du Bureau d'information touristique (BIT) et aussi comme lieu d'exposition et de visite pour le Centre d'interprétation de la foresterie (CIF);

ATTENDU QUE la MRC, quant à elle, dispose d'une équipe spécialisée en tourisme et des attractions multiples;

24-A-109

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu d'autoriser le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer l'Entente de déploiement de l'offre touristique 2024 avec la Ville de La Sarre.

DIVERS

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

LEVÉE DE LA SÉANCE

24-A-110

Proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu de lever et de fermer la séance. Il est 20 h 15.

Le préfet

Le directeur général

ADOPTÉ LE : 26 juin 2024

RATIFIÉ LE : 18 septembre 2024

Je, Jaclin Bégin, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.